

des animaux domestiques, afin d'économiser le temps dans le curage de ces logements. Il faut avoir l'attention de les éloigner, autant qu'on le peut, de l'habitation, à cause des exhalaisons putrides qu'elles laissent échapper.

La qualité des fumiers provenant de la litière des différentes espèces d'animaux domestiques n'est pas la même, comme on le sait, et le cultivateur intelligent connaît l'art de les mélanger dans les fosses, afin d'en former l'engrais le plus convenable à la nature des terres de son exploitation.

Indépendamment de ces différences, on distingue encore en agriculture deux espèces de fumier; le *fumier long* et le *fumier consommé*.

L'un et l'autre ont besoin d'une humidité continue pour pouvoir conserver dans la fosse à fumier les sels dont ils sont chargés, en attendant qu'on les transporte sur les terres.

Mais pour obtenir du fumier aussi consommé que sa bonne qualité l'exige, il faut une humidité naturelle ou artificielle beaucoup plus grande que pour conserver le fumier long, et cette différence en exige nécessairement dans la construction de leurs fosses.

Cependant, dans l'un ou l'autre cas, cette humidité ne doit pas être excessive, car elle dissolvent les sels des fumiers, et ils s'évaporeraient ensuite pendant l'été avec l'humidité surabondante des fosses.

L'expérience apprend qu'une fosse de 6 à 8 pieds de profondeur suffit souvent pour conserver du fumier long, tandis qu'il lui faut au moins 18 à 24 pouces de profondeur pour pouvoir y fabriquer du fumier consommé; encore est-on obligé d'en arroser fréquemment le tas avec de l'eau, ou mieux encore avec du jus de fumier.

Lorsque les fosses à fumier sont destinées à la fabrication d'engrais artificiels, on doit leur donner encore plus de profondeur afin de pouvoir y multiplier devant soi les couches alternatives de végétaux, de terre et de substances animales que l'on y met en digestion, et qui deviennent ensuite d'excellents engrais.

Nous l'avons déjà dit ailleurs, l'art de multiplier les engrais est le plus profitable au cultivateur: c'est pourquoi, et indépendamment des fosses ordinaires pour les fumiers, dont l'étendue est subordonnée au nombre des bestiaux de l'exploitation, toutes les fermes devraient avoir des composts dans lesquels on ferait jeter les plantes perdues ou négligées par les bestiaux, les débris des plantes potagères, les immondices, des terres mêmes, si l'on en a de disponibles, etc. Ces composts seraient très-bien placés au-dessous des égouts des uares et des trous à fumier, et leur trop plein serait encore d'un usage très-avantageux, s'il pouvait être disposé pour l'irrigation éventuelle de prairies inférieures.

Épierrement des champs

On doit examiner, avant d'entreprendre cette opération, de quelle nature sont les pierres. Si elles sont calcaires ou susceptibles d'une prompté division à l'air, il faut n'enlever que les plus grosses; les autres retiennent l'humidité de la terre et attirent la rosée. On a vu des champs où il y avait beaucoup de pierres devenir infécondes après qu'elles en eurent été retirées. Si elles sont granitiques et vitrifiables, alors ils ne faut pas balancer à épier; jamais ces sortes de pierres ne se décomposent à l'air, et quand elles se décomposeraient, elles seraient plus nuisibles qu'utiles à la végétation.

On épierre à la main ou avec des râtaux de fer, qu'on trature pour amonceler les pierres; on les culève ensuite dans des paniers ou dans des tombereaux. Quand, on a qu'un petit champ dont on veut mélangier la terre, on peut passer à la chie les mêmes pierres, toujours mêlées de terre, et les porter dans les chemins.

Souffler un arbre

Expression aujourd'hui peu usitée. Elle signifie soulever, par secousses les racines d'un arbre qu'on plante sur lesquelles on a déjà jeté une certaine quantité de terre, afin de faire couler cette terre entre les différents rameaux de ces racines, et d'empêcher la formation autour d'elles de vides dans lesquels leurs

fibrilles ne pourraient pas puiser la nourriture nécessaire à la reprise et à la végétation de l'arbre.

L'opération de souffler un arbre est donc d'une importance majeure; on doit l'exécuter avec le plus grand soin.

Petite Chronique

L'agriculture et la Législature Provinciale. — Qu'est-ce qui pourrait plus occuper les membres de notre Parlement Provincial que l'agriculture, puisqu'elle intéresse tout le pays, et particulièrement les habitants des campagnes qui exercent une si grande influence dans les élections?

Les sociétés d'agriculture et les Cercles agricoles. — Nous avons dit bien des fois que les sociétés d'agriculture vivaient beaucoup trop dans l'isolement; leur influence deviendrait bien plus grande si elles voulaient s'associer aux cercles agricoles en voie de se former, pour étudier ensemble les questions qui intéressent à un haut degré tous les habitants des campagnes. Que les directeurs de nos Sociétés d'agriculture aident même à l'organisation d'un cercle agricole dans chaque paroisse. La chose est facile: il suffit de le vouloir.

Si ces Cercles agricoles existent actuellement formés et l'Union Agricole Nationale organisée, les cultivateurs pourraient envoyer une délégation auprès du Comité d'agriculture qui siège actuellement à l'Assemblée Législative, et y faire l'exposé des besoins les plus urgents afin d'amener dans notre pays le véritable progrès agricole. Nul doute que dans le Comité d'agriculture, qui siège actuellement dans les Chambres de notre Parlement, il y a des députés vraiment dévoués aux intérêts de l'agriculture et qui apportent aux questions qui leur sont soumises toute l'attention que comporte une cause aussi importante; mais d'un autre côté si leurs travaux étaient appuyés par une députation qui aurait mis d'avance les différentes questions agricoles à être agitées, leurs travaux n'en seraient que plus fructueux, quoique nous ayons confiance que ces députés, dans toutes leurs décisions, n'agissent qu'à bonne enseigne et que l'esprit de parti ou de malveillance n'y pénètre pas. La cause agricole a besoin du concours de tous les hommes dévoués; de même que les intérêts de tous les districts ruraux, que ce soit de Québec de Montréal ou d'ailleurs, doivent également être représentés et recevoir la même protection.

La question agricole enfin doit être une question "ouverte," dans laquelle peuvent entrer sans renier ou abdiquer leurs convictions politiques tous ceux qui ont à cœur le bien de leur pays. Elle est "ouverte" au zèle et au dévouement de chacun.

Que nos amis comme nos contradicteurs le veuillent bien remarquer; en effet, il s'agit non de faire triompher une école ou un parti, exorcer une vengeance, faire dominer un district rural sur un autre; il s'agit de fournir à qui souffre les moyens de se relever, et nous le savons tous: l'agriculture est en souffrance, c'est un fait qu'il est impossible de révoquer en doute; il suffit d'ailleurs, pour acquiescer cette certitude, constater ce qui se passe actuellement dans nos campagnes; il s'agit de connaître quelles sont les causes de ce malaise qui pourrait petit à petit tarir les sources de notre production nationale, car tout souffre dans un pays où l'agriculture n'est pas prospère. Nous ne voulons pas entrer dans des détails pour les rechercher; il nous suffit de dire pour le moment, que le principal obstacle au progrès agricole est la routine, et cet esprit routinier trouvera son seul remède dans l'enseignement agricole au moyen de fermes-modèles, d'école d'agriculture et de journaux agricoles suffisamment subventionnés par la Législature du pays, pour opérer cette importante et patriotique tâche.

La grande Union Agricole doit exister dans notre Parlement Provincial, puisqu'il représente la partie la plus considérable de notre population: la classe agricole. Et cette grande Union agricole doit recevoir le concours du Conseil d'agriculture, des sociétés d'agriculture et des cercles agricoles pour redoubler de zèle et de dévouement afin de mettre à l'ordre du jour de leurs incessantes sollicitudes ce mot: la prospérité agricole du pays. Nous reviendrons sur ce sujet.

— Le rapport du ministre de la milice montre que des 28,000 miliciens qui ont servi pendant la guerre de 1812, il y a 3000